

Conseil Régional, Conseil général : Qui fait Quoi ?

Trouver les compétences obligatoires du département ou de la région n'est pas nécessairement facile sur internet néanmoins les données sont partielles et souvent le mélange entre l'obligation, le facultatif et le bilan font bon ménage:

Les différentes lois de décentralisation de mars 1982 (Acte I) et de août 2004 (Acte II) relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, ainsi que les nombreux textes qui les ont complétées, ont fixé le principe de la libre administration de ces collectivités et leur ont transféré des compétences et des ressources.

Le Conseil Général

Complétant l'action des communes, des structures intercommunales, de la Région et de l'Etat, le Département prend également des initiatives dans des domaines variés.

Ses compétences obligatoires :

- Aide sociale
- Routes départementales
- Transports routiers des voyageurs
- Transport maritime vers les îles
- Construction, entretien et fonctionnement des collèges publics
- Aménagement rural
- Médiathèque départementale
- Archives départementales
- Enseignement artistique

(site du CG56)

...Il se trouve que la Gestion du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) a été oubliée. En ce qui concerne les transports il s'agit des transports interurbains et scolaires ...

...Quelques précisions sur l'aide sociale (Site du Val de Marne)...

L'action sociale :

l'insertion sociale et professionnelle, Revenu de solidarité active (RSA), l'insertion professionnelle, fonds d'aide aux jeunes (FAJ) l'aide aux personnes handicapées, l'aide sociale à l'enfance, le fonds de solidarité logement. Les personnes âgées bénéficient de l'allocation personnalisée d'autonomie On peut citer aussi les centres de protection maternelle et infantile. Les centres de planification et d'éducation familiale...

Le Conseil Régional :

Les compétences obligatoires (source conseil régional de bourgogne)

Les conseils régionaux ont été créés par la loi du 2 mars 1982. Au fil des ans, l'État a élargi et diversifié leur champ de compétences. Depuis la loi du 13 août 2004, les Régions interviennent dans les domaines suivants :

- **La formation professionnelle et l'apprentissage**
Le conseil régional de Bourgogne assure la promotion de l'apprentissage, du CAP au diplôme d'ingénieur. Il cofinance les CFA, les AFPA, le renouvellement du matériel pédagogique et la

formation des tuteurs. Il met également en place des actions de valorisation des filières sanitaires et sociales.

- **La construction et la rénovation des lycées**

Le conseil régional s'est fixé comme objectif d'améliorer le cadre de vie et d'étude des 64 000 lycéens bourguignons. Pour garantir l'égalité des chances, la Région finance la gratuité des manuels scolaires, implique les jeunes dans le quotidien de leur établissement par le biais du budget participatif des lycées, encourage les pratiques culturelles et sportives.

- **La gestion des ATTEE des lycées**

Le conseil régional est responsable des personnels techniques des lycées (ATTEE). 1751 agents techniques des établissements d'enseignement travaillent dans les lycées de la Région.

- **L'aménagement du territoire**

Le conseil régional a un rôle moteur dans le développement local et rural, notamment en soutenant les «contrats de pays». La Région est le premier financeur des territoires. Elle intervient aussi dans le cadre de la Politique de la ville en accompagnant la rénovation urbaine et le tissu associatif des quartiers.

- **Les transports**

Le conseil régional gère le réseau des TER, qui transporte chaque jour plus de 42 000 voyageurs au départ de 150 gares. Il décide des dessertes locales en concertation avec les usagers et achète les nouveaux trains. Il finance par ailleurs l'aménagement et la réfection de routes nationales.

- **Le développement économique**

Le conseil régional accompagne l'implantation de nouvelles entreprises, le développement de zones d'activités économiques et met en place des mesures en faveur de l'emploi et de la formation continue des salariés.